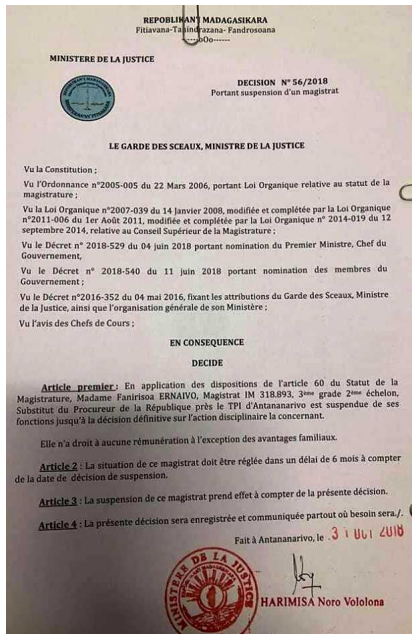






## Fanirisoa Ernaivo



\*\*\*\*\*

  
**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana

  
**COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE  
DES DROITS DE L'HOMME**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Appel aux candidats à la présidentielle : retenue, responsabilité, respect de la dignité de l'autre**


La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) s'est soigneusement abstenue jusqu'ici de tout commentaire sur le déroulement de la campagne électorale, parce que cela n'entre pas dans ses attributions.

Les injures, invectives et malédictions proférées par une candidate hier à Mahamasina à l'endroit de la Police Nationale forcent cependant la CNIDH à sortir de sa réserve. Par leur allure de provocation, elles sont en effet de nature à mettre en péril le climat de paix très relative et très fragile maintenu jusqu'ici autour du processus électoral. On sait quelles violations graves des droits de l'homme nous menacent si cette paix est rompue.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme est partie prenante dans la Charte de bonne conduite des candidats. Il est vrai que la candidate en question a publiquement refusé de la signer, mais ses raisons pour ce faire ne lui donnent pas le droit de fouler aux pieds des principes fondamentaux comme celui contenu dans le Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, selon lequel « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Ce principe universellement reconnu se traduit à l'échelle de la société malgache et de ses valeurs morales par le respect dû à tout être humain, vivant ou mort.

Le besoin d'attirer l'attention à soi dans le cadre de la campagne électorale n'exuse pas la violence verbale et l'appel à la haine, sources de violations incontrôlées de droits de l'homme.

Fait à Antananarivo, le 31 octobre 2018  
La Présidente de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

  
Mireille Rabenorg